



CONSEIL — 236^e SESSION

QUATRIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, LUNDI 17 NOVEMBRE 2025, 14 H 30)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Allocution d'ouverture et accueil des nouvelles représentantes et nouveaux représentants

1. Le Conseil prend note des informations présentées par son président sur les travaux de la 236^e session.
2. Il souhaite aussi la chaleureuse bienvenue aux Représentants nouvellement nommés de l'Équateur (M. Chester David Salazar Del Pozo) et du Maroc (M. Salah Chekairi).

Gratitude à la République dominicaine

3. Le Président, au nom du Conseil, exprime sa sincère reconnaissance à la Délégation de la République dominicaine, ainsi qu'aux autorités gouvernementales, pour leur hospitalité et leur générosité lors de la tenue de la Conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens (ICAN), qui s'est tenue tout récemment à Punta Cana du 10 au 14 novembre 2025.

Nomination des membres de la Commission de navigation aérienne (ANC) et de leurs suppléant(e)s

4. Le Conseil est saisi de la note C-WP/15766, qui présente les dix-neuf candidatures aux dix-neuf sièges de la Commission de navigation aérienne (ANC), reçues en réponse à la lettre S 5/3-25/70 du 11 juillet 2025, avant l'échéance du 27 octobre 2025. Les curriculum vitæ de tous les candidats, en anglais, figurent en appendice à la note de travail.
5. Comme il y a par conséquent dix-neuf candidats aux dix-neuf sièges de l'ANC, le Conseil convient de suspendre l'application de la partie du paragraphe 1 de l'appendice D du *Règlement intérieur du Conseil* (Doc 7559) selon laquelle les élections, sauf décision contraire unanime des membres représentés à la séance, ont lieu au scrutin secret. Ainsi, le Conseil accepte la proposition du Président du Conseil de nommer les dix-neuf candidats suivants membres de l'ANC pour la période de trois ans allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Nom du candidat	Candidature présentée par
M. Martin Jacquet	Argentine
Mme Kirstie Winter	Australie
M. Victor de Sant'anna Souza	Brésil
M. Frédéric Fachinan	Canada
M. Junrong Liang	Chine
M. Charles Kouadio Kanga	Côte d'Ivoire
M. Jonathan Gilad	France
M. Markus Hubbert	Allemagne
M. Hiroki Tokunaga	Japon
M. Anders Leufgård	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Norvège, <u>Suède</u>
M. Frederik Blaauw	Autriche, Belgique, Croatie, Irlande, Luxembourg, <u>Royaume des Pays-Bas</u> , Portugal et Suisse
Mme Hye-Jeong (Grace) Kang	République de Corée
M. Sergej Nabokov	Fédération de Russie
M. Adel Alaufi	Arabie saoudite
M. Kok Wee (Zach) Ang	Singapour
M. Ismael Pacheco Serrano	Espagne
Mme Anita Adjei-Nmashie	Ouganda
Mme Jacqueline Hanafin	Royaume-Uni
Mme Nicole Mikel-Brumfield	États-Unis

6. Au nom du Conseil, le Président félicite tous les membres de la Commission nouvellement nommés. Il les remercie également ainsi que les pays qui ont présenté des candidats de vouloir prendre part aux travaux menés par l'OACI dans le domaine technique, qui sont d'une importance cruciale pour le maintien de la sécurité et de l'efficacité de la navigation aérienne.

7. Il est noté que, conformément à la règle 16, alinéa c), du Règlement intérieur (Doc 7559), le Président du Conseil va inviter les membres élus de la Commission, sous couvert d'un mémorandum (PRES SS/3812) qui sera publié dans l'après-midi, à lui présenter par écrit, avant midi le vendredi 21 novembre 2025, leur candidature à la présidence de la Commission. Il est prévu que l'élection à la présidence de la Commission de navigation aérienne se tienne le vendredi 28 novembre 2025 sur la base de la note C-WP/15767.

Recommandations du Comité de l'aide collective pour les services de navigation aérienne concernant les points des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande qui seront examinés au cours de la 236^e session

8. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15776, qui contient les recommandations du Comité de l'aide collective sur les points des accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande qui ont été examinés au cours de la 236^e session.

9. Après examen, le Conseil :

- a) approuve la suite à donner recommandée par le JSC dans le résumé analytique des notes JS-WP/2181, JS-WP/2182, JS-WP/2183, JS-WP/2184, JS-WP/2185, JS-WP/2186, JS-WP/2187, JS-WP/2188, JS-WP/2189, JS-WP/2190, JS-WP/2191, JS-WP/2192,

JS-WP/2193, JS-WP/2194 et JS-WP/2195 ;

- b) s'agissant de la note JS-WP/2184 relative aux amendements qu'il est proposé d'apporter aux annexes des accords sur l'aide collective, prend acte que le Comité est convenu de supprimer le radiophare non directionnel (NDB) de Myggenaes de l'accord danois, conformément à la décision du Conseil sur cette question (C-DEC 235/8), et de reporter tout autre amendement de l'annexe dans l'attente des résultats d'une étude technique sur l'utilisation future et le remplacement éventuel des NDB dans la région, étant entendu que le JSC réexaminera la question une fois l'étude achevée, y compris éventuellement au cours de la 237^e session ;
- c) dans le cadre des consultations des usagers, souligne l'importance de tenir compte des observations des usagers sur les propositions de projet en amont des séances du JSC, afin de faire preuve de transparence et de soutenir la prise de décisions éclairées ;
- d) note que le JSC est convenu d'approuver l'étude de faisabilité sur l'enlèvement des déchets enfouis dans la décharge qui est proposée dans la note JS-WP/2187, étant entendu que l'étude sera réalisée en réponse aux préoccupations en matière de risques environnementaux et à titre de mesure préventive, plutôt que pour remédier à une situation de manquement à la législation comme le présente la note de travail du JSC.

Programme triennal des travaux du Bureau du contrôle interne (OIO) pour 2026-2028

10. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15781, qui présente le plan de travail triennal du Bureau du contrôle interne (OIO) pour la période 2026-2028. Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur la question.

11. Après examen, le Conseil :

- a) approuve le plan de travail triennal proposé pour l'OIO pour la période 2026-2028, conformément à la charte actuelle du Bureau, étant entendu que l'« évaluation des processus de planification des effectifs et de la relève » sera menée en 2027, en lieu et place de l'« audit sur la gestion des consultants », qui sera, quant à lui, reporté à 2028 ;
- b) après avoir examiné les révisions de la charte de l'OIO et les observations du Comité de la gouvernance à ce sujet, approuve la charte révisée, sous réserve des modifications convenues par le Comité au paragraphe 10.3, et compte tenu des modifications supplémentaires convenues par le Conseil au cours de ses délibérations, qui sont reproduites dans l'appendice au présent résumé des décisions.

Examen du rapport de la quatrième réunion du Groupe d'experts de la cybersécurité (CYSECP/4) et organisation et ordre du jour de la cinquième réunion du Groupe d'experts de la cybersécurité (CYSECP/5)

12. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15771, dans laquelle sont résumés les résultats de la quatrième réunion du Groupe d'experts de la cybersécurité (CYSECP/4), qui s'est tenue du 2 au 6 juin 2025. Il a aussi été saisi de rapports verbaux de la Commission de navigation aérienne (ANC) et du Comité de la sûreté de l'aviation (ASC) sur ces questions.

13. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations contenues dans le rapport CYSECP/4 sous couverture jaune, et

- approuve les principales recommandations qu'il y contient, résumées au paragraphe 4 de la note C-WP/15771 ;
- b) approuve la tenue de la réunion CYSECP/5 du 1er au 5 juin 2026, dans un format hybride, sur la base de l'ordre du jour proposé à l'appendice A de la note C-WP/15771 ;
 - c) prend note des défis rencontrés par le Groupe d'experts concernant le nombre limité d'experts du groupe qui prennent part activement à ses travaux et des incidences qui en découlent sur l'exécution du programme de travaux, et à cet égard, invite le Secrétariat à poursuivre ses efforts de consultation avec les membres du Groupe d'experts, les membres et observateurs, en tenant compte des observations et suggestions formulées par l'ASC et l'ANC à ce sujet, notamment pour encourager la participation en personne des membres aux réunions du Groupe d'experts ;
 - d) après avoir en outre noté la préoccupation exprimée par l'ANC selon laquelle l'absence d'un programme de travaux abouti sur la cybersécurité pourrait avoir une incidence sur l'orientation des travaux du Groupe d'experts et éventuellement entraîner une duplication des travaux avec d'autres groupes d'experts, réaffirme l'importance de la coordination entre les groupes d'experts qui mènent de tels travaux afin d'en assurer la cohérence et d'éviter les doubles emplois.

Retour sur la troisième réunion du Comité ad hoc de coordination de la cybersécurité

14. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15772, qui présente les résultats de la troisième réunion du Comité ad hoc de coordination de la cybersécurité (AHCCC/3) qui s'est tenue du 23 au 25 avril 2025. Il est aussi saisi de rapports verbaux à ce propos présentés par la Commission de navigation aérienne et présentés conjointement par le Comité du transport aérien et le Comité de la sûreté de l'aviation.

15. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations contenues dans le rapport AHCCC/3 sous couverture jaune, et approuve les conclusions qu'il contient, résumées au paragraphe 2.10 de la note C-WP/15772 ;
- b) se félicite des travaux menés par le Comité ad hoc visant à élaborer une méthode, fondée sur les risques, d'actualisation et de mise en œuvre du programme des travaux de l'OACI sur la cybersécurité de l'aviation afin de renforcer la collaboration entre les différents groupes d'experts participant aux travaux de l'Organisation sur le sujet et, à cet égard, encourage les comités du Conseil et les organes techniques de l'OACI à soutenir les travaux en cours du Comité ad hoc ;
- c) prend note des préoccupations exprimées par l'ANC quant à la nécessité d'éviter d'éventuels doubles emplois entre le programme de travaux global du Comité ad hoc et l'analyse des lacunes réalisée par le Groupe d'experts de la cybersécurité, ainsi que de la nécessité impérieuse d'harmoniser les activités des différents groupes d'experts et autres groupes spécialisés ;
- d) approuve la tenue de la cinquième réunion du Comité ad hoc du 27 au 29 mai 2026 dans un format hybride et en anglais uniquement, sur la base de l'ordre du jour proposé à l'appendice B de la note C-WP/15772, étant entendu que la quatrième réunion du Comité s'est tenue en ligne le 10 novembre 2025, uniquement en anglais ;

e) prie instamment les membres du Comité de participer en personne aux prochaines réunions.

Questions diverses

16. Après avoir rappelé la proposition présentée par le Président du Conseil lors de la deuxième séance de la session en cours concernant les dispositions pour l'élection prochaine à la présidence du Conseil (voir C-DEC 236/2), le Conseil convient que l'élection se tiendra en séance publique, et réaffirme que l'élection elle-même se déroulera au scrutin secret, conformément au paragraphe 6 de l'appendice A du *Règlement intérieur du Conseil* (Doc 7559/11).

Nomination d'un membre suppléant à la Commission de navigation aérienne (ANC)

17. Aucune observation n'ayant été reçue au 10 novembre 2025 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 4 novembre 2025, il est noté que Mme Mariana Olivieri Caixeta Altoé, désignée par le Gouvernement du Brésil, est nommée membre suppléante de M. Victor de Sant'anna Souza à l'ANC, du 17 au 28 novembre 2025.

Nomination d'un observateur au Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP)

18. Aucune observation n'ayant été reçue au 10 novembre 2025 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 27 octobre 2025, il est noté que M. Emre Zaimoğlu, désigné par la Türkiye, est nommé observateur du CAEP, en remplacement de M. Ahmet Berkan Korkmaz, avec effet au 12 novembre 2025.

APPENDIX

ADDITIONAL AMENDMENTS TO THE CHARTER FOR THE OFFICE OF INTERNAL OVERSIGHT

[...]

5. Mandate

- 5.1 The Council establishes the mandate of OIO in line with the ICAO Financial Regulations and Rules, Article XI. OIO's mandate is to provide the Council and the Secretary General with independent and objective assurance, advice, insight and foresight. OIO carries out its mandate by bringing a systematic, disciplined approach to evaluating and improving the effectiveness of governance, risk management and control processes, as well as achieving the results, ~~corporate~~ institutional learning and contributing to accountability, transparency and integrity in using organizational resources effectively, efficiently, and in accordance with the approved Budget, Strategies, Strategic and Business Plans.

[...]

7. Oversight Definitions

[...]

Internal audit (Assurance and advisory)

[...]

- 7.5 Advisory services – services through which OIO provides advice to ICAO's stakeholders senior management, the Secretary General and the Council, without providing assurance or taking on management responsibilities. The nature and scope of advisory services are subject to agreement with relevant stakeholders.

[...]

10. Roles and Responsibilities

[...]

Internal audit (assurance and advisory services)

[...]

10.3 The scope of internal audit encompasses, but is not limited to, the examination and assessment of the adequacy, ~~cost-effectiveness~~ and efficiency of the organization's governance, risk management and internal controls. Types of audits should include, but are not limited to, performance, compliance and Information Systems audits.

[...]

11. Work Planning and Governing Body Oversight

[...]

11.4 The work plans shall include the indicative objectives and timing of planned oversight assignments, including any requirement for adequate budget and resources to fulfil the work plan, as well as an explanation of the risk-based assessment.

[...]